

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024

N°DCM-2024-015

OBJET :

FINANCES

Compte administratif 2023
Budget annexe nouvelle
gendarmerie

Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 28 février 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. POCHON représenté par M. JACQUARD - M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté par M. FROMONT - Mme COLLOVRAJ représentée par M. JANNET.

Absent : néant.

Madame Danièle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN pour la présentation du compte administratif 2023 : Ce budget a été créé en 2021, pour la construction de la nouvelle gendarmerie comprenant une caserne, des locaux de service et 11 logements répartis dans deux immeubles, situés Impasse de Ripasson.

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2023 se sont élevées à la somme de 124 178,16 € (l'excédent de fonctionnement 2022 reporté s'élevant à 2 333,07 €) et les recettes à la somme de 102 781,35 €.

- Les dépenses sont constituées du remboursement des intérêts du prêt Banque Postale et du paiement de l'assurance Dommages Ouvrage.
- Les recettes sont issues d'une subvention du budget général au budget annexe.

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à la somme de 2 408 694,55 € et les recettes se sont établies à 2 173 938,16 € (l'excédent d'investissement 2022 reporté est positif à 145 106,80 €).

- Les dépenses concernent principalement les travaux de construction de la nouvelle gendarmerie.
- Les recettes se répartissent entre l'emprunt Banque Postale (1 250 000,00 €) et les versements des premiers acomptes de subventions de l'Etat.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2023 s'établissent comme suit :

- 205 280,00 € constitués des subventions de l'Etat : de la DGGN (145 280,00 €) et du DSIL (60 000,00 €),
- 115 432,09 € pour les travaux et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 fait apparaître :

- un déficit en section de fonctionnement de 19 063,74 €,
- un déficit en section d'investissement de 89 649,59 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote),

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget nouvelle gendarmerie ci-dessus détaillé.

Ainsi délibéré le 5 mars 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 13/03/2024

Et dépôt en Préfecture

Le : 13/03/2024

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.